

### CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2023

**\$ \$ \$ \$** 

### LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

 $\diamond$   $\diamond$   $\diamond$   $\diamond$ 

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 janvier 2023, s'est réuni le lundi 23 janvier 2023 à 20 H 00, Maison de l'Enfance à La Ferrière.

 $\diamond$   $\diamond$   $\diamond$   $\diamond$ 

#### 23-001 Budget Commune / Débat d'Orientations Budgétaires 2023

Le CONSEIL MUNICIPAL après délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2023.

# 23-002 Création d'un pôle culturel et associatif sur le site de l'ancienne mairie / Demande de subvention au Conseil Départemental au titre de l'aide aux médiathèques et bibliothèques de proximité

Le CONSEIL MUNICIPAL après délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour une demande de subvention au titre Aide aux médiathèques et bibliothèques de proximité.
- APPROUVE le plan de financement défini comme suit :

Dépenses HT		Recettes			
Détail par poste	Montant	Subventions	Montant	%	
Travaux (surface 430 m2) au prorata	618 570,00 €	DRAC (DGD) 388 922,40 €		57 %	
Étude au prorata	66 308,00 €	Département de la Vendée bâtiment 20 %	136 976,00 €	20 %	
		Département de la Vendée Bonification de 10 % du montant de la subvention (Augmentation sensible des horaires d'ouverture, rédaction d'un schéma d'accessibilité, élaboration d'un plan de formation et mise en place de nouveaux supports (musique, cinéma, jeux, innovation numérique)	13 697,00 €	2 %	
		Département de la Vendée (étude : prise en charge de la rémunération du chargé de projet culturel 50 %)	8 307,00 €	1 %	
		Sous-total	547 902,40 €	80,00 %	
		Autofinancement (assurance)	136 975,60 €	20,00 %	
		Sous-total reste à charge de la collectivité	136 975,60 €	20,00 %	
Total dépenses HT	684 878,00 €	Total Recettes	684 878,00 €	100,00 %	

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tous les documents se rapportant à celui-ci et notamment la demande de subvention.

23-003 Création d'un pôle culturel et associatif sur le site de l'ancienne mairie / Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD)

#### Le CONSEIL MUNICIPAL après délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire pour une demande de subvention au titre Dotation Générale de Décentralisation, au taux le plus élevé possible.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tous les documents se rapportant à celui-ci et notamment la demande de subvention.

### 23-004 Création d'un pôle culturel et associatif sur le site de l'ancienne mairie / Demande de subvention au Département au titre des salles polyvalentes

#### Le CONSEIL MUNICIPAL après délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour une demande de subvention au titre des salles polyvalentes.
- APPROUVE le plan de financement défini comme suit :

Dépenses HT		Recettes			
Détail par poste	Montant	Subventions	Montant	%	
AMO au prorata	15 710,00 €				
Maîtrise d'œuvre au prorata	43 949,00 €	Département de la Vendée	157 611,30 €	30,00 %	
Travaux (APD)	465 712,00 €	Sous-total	157 611,30 €	30,00 %	
		Autofinancement (assurance)	367 759,70 €	70,00 %	
		Sous-total reste à charge de la collectivité	367 759,70 €	70,00 %	
Total dépenses HT uniquement pour Salle polyvalente	525 371,00 €	Total Recettes	525 371,00 €	100,00 %	

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tous les documents se rapportant à celui-ci et notamment la demande de subvention.

# 23-005 Rénovation de l'isolation et de la toiture de l'école Maternelle / Installation de la GTC (Gestion Technique Centralisée) à l'école maternelle, l'école élémentaire et le restaurant scolaire / Demande de subvention à l'Etat pour DETR au titre de la rénovation de locaux scolaires, périscolaires et centres de loisirs

#### Le CONSEIL MUNICIPAL après délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'Etat pour une demande de subvention au titre de la DETR programme « Rénovation de locaux scolaires, périscolaires et centres de loisirs ».
- APPROUVE le plan de financement défini comme suit :

Dépenses HT	Recettes			
Détail par poste	Montant	Subventions	Montant	
Réfection toiture et isolation Groupe scolaire Anita Conti - Ecole Maternelle	81 382,52 €	DETR	78 986,26 €	50,00%
Etude GTC - Groupe Scolaire Anita Conti	19 590,00 €			
Installation GTC - Groupe Scolaire Anita Conti	57 000,00 €	Sous-total	78 986,26 €	50,00%

		Autofinancement	78 986,26 €	50,00%
		Sous-total reste à charge de la collectivité	78 986,26 €	50,00%
Total dépenses HT	157 972,52 €	Total Recettes	157 972,52 €	100,00%

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tous les documents se rapportant à celui-ci et notamment la demande de subvention.

# 23-006 Isolation de la salle de tennis de table et installation de la GTC (Gestion Technique Centralisée) au complexe sportif / Demande de subvention à l'Etat pour DETR au titre de la transition énergétique

#### Le CONSEIL MUNICIPAL après délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'Etat pour une demande de subvention au titre de la DETR programme « Rénovation thermique et transition énergétique ».
- APPROUVE le plan de financement défini comme suit :

Dépenses HT	Recettes			
Détail par poste	Montant	Subventions	Montant	
Installation toiture panneau sandwich Complexe sportif	92 159,91 €	DETR	108 613,66 €	60,00%
Renforcement charpente selon étude pour couverture isolée	13 553,04 €			
Renforcement charpente pour photovoltaïque (option)	36 989,81 €			
Etude GTC	8 320,00 €	Sous-total	108 613,66 €	60,00%
Travaux GTC	30 000,00 €	Autofinancement	72 409,10 €	40,00%
		Sous-total reste à charge de la collectivité	72 409,10 €	40,00%
Total dépenses HT	181 022,76 €	Total Recettes	181 022,76 €	100,00%

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tous les documents se rapportant à celui-ci et notamment la demande de subvention.

### 23-007 CCAS / Restauration centrale - Redevance versée par la Commune de La Ferrière pour l'accueil de loisirs « Planète Jeunes » et le restaurant scolaire Anita Conti

#### Le CONSEIL MUNICIPAL après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la participation financière aux frais communs de la restauration centrale de 0,438 €/repas au CCAS.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2023 aux articles et chapitres prévus à cet effet.

### 23-008 Lotissement « Les Hauts de la Pironnière » / Vendée Eau - Convention pour la desserte en eau potable

#### Le CONSEIL MUNICIPAL après délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE les termes de la convention proposée par Vendée Eau pour la desserte en eau potable du lotissement « les Hauts de la Pironnière » d'un montant de participation de 19 833,70 € HT soit 23 800,44 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir fixant les modalités techniques, administratives et financières de ces travaux.
- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe 2023 Lotissement « Les Hauts de la Pironnière » aux articles et chapitres prévus à cet effet.

### 23-009 Lotissement « Les Hauts de la Pironnière » / Travaux d'aménagement - Résultat de la consultation

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'entreprise COLAS pour un montant de 460 000 € HT.
- **DECIDE** de ne pas retenir la variante 1 : busage du fossé.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir avec ladite entreprise ainsi que toutes pièces relatives à cette décision.
- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe « Les Hauts de la Pironnière » aux articles et chapitres prévus à cet effet.

### 23-010 Installation classée pour la protection de l'environnement-SAS Groupement des Éleveurs de l'Ouest- au lieudit « le Margat »

Le CONSEIL MUNICIPAL après délibéré, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable sur le projet de changement de dénomination sociale de son installation et sur le porter à connaissance relatif à diverses modifications du site au lieudit « Le Margat »

### 23-011 L'Audouardière / Ouverture de l'enquête publique de déclassement d'une portion du Chemin rural n°704

Le CONSEIL MUNICIPAL après délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer l'ouverture de l'enquête publique de déclassement d'une partie du Chemin Rural n°704.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches administratives relatives à cette enquête publique.

### 23-012 Le Rouillou / Ouverture de l'enquête publique de déclassement du Chemin rural entre les parcelles ZD 147 et 11

Le CONSEIL MUNICIPAL après délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer l'ouverture de l'enquête publique de déclassement du Chemin Rural entre les parcelles ZD 147 et 11 au Rouillou.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches administratives relatives à cette enquête publique.

### 23-013 Personnel / Planète Jeunes - Création de postes non permanents pour accroissement saisonnier d'activité

Le CONSEIL MUNICIPAL après délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de créer 5 emplois occasionnels :

Motif du recours à un agent contractuel selon l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 : Contrat à durée déterminée établi en applications des dispositions de l'article 3-I-2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée pour accroissement saisonnier d'activité (Catégories A, B et C).

Durée des contrats : 2 semaines : du 13 au 26 février 2023 puis

#### Niveau de rémunération :

Titulaire BAFA + AFPS(\*): IB: 390 - IM: 357
Titulaire BAFA/CAP Petite Enfance: IB: 388 - IM: 355
Stagiaire BAFA: IB: 386 - IM: 354

AFPS(\*) Uniquement : IB : 386 - IM : 354
Sans formation : IB : 385 - IM : 353

(\*) AFPS: Formation de Base aux Premiers Secours

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats de recrutement correspondant.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023 aux articles et chapitres prévus à cet effet.

#### 23-014 Personnel / Création d'un emploi saisonnier polyvalent aux Services Techniques

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à la majorité (5 abstentions de MOREAU Marie-Claude, TANGUY Marie-Hélène, CHARRON Christian, RAMBAUD Franck, POIRAUD Nadège) :

- DECIDE de créer 1 emploi non-permanent à temps complet :
  - Motif du recours à un agent contractuel selon l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 : Contrat à durée déterminée établi en applications des dispositions de l'article 3-I-2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée pour Accroissement Saisonnier d'Activité;
  - Durée du contrat : 6 mois : du 1er avril 2023 au 30 septembre 2023 ;
  - Niveau de rémunération :
- Grade d'Adjoint Technique Territorial ;
- ◆ 4ème Echelon : IB 371 IM 343 (rémunération minimum obligatoire -smic).
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats de recrutement correspondant.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023 aux articles et chapitres prévus à cet effet.

## 23-015 La Roche sur Yon Agglomération / Plan Local d'Urbanisme - Lancement de la modification simplifiée n°1 et définition des modalités de mise à disposition du dossier

Le CONSEIL MUNICIPAL après délibéré, à l'unanimité :

- ENGAGE la procédure de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme.
- APPROUVE les modalités de mise à disposition du dossier au public.
- **SOLLICITE** La Roche-sur-Yon Agglomération pour mener la procédure.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

### 23-016 La Roche sur Yon Agglomération / Territoires Engagés pour la Nature (TEN) - Présentation du plan d'actions et sollicitation de financements

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, (6 abstentions de MOREAU Marie-Claude, TANGUY Marie-Hélène, CHARRON Christian, RAMBAUD Franck, BUGEL Dominique, POIRAUD Nadège) :

- **VALIDE** l'action TEN « Plantation d'arbres dans les zones de discontinuités » inscrite au programme d'actions, portées par la Commune de la Ferrière.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la bonne exécution du programme d'actions « Territoires Engagés pour la Nature » et du Contrat Nature.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter toute subvention auprès de financeurs potentiels non encore identifiés.